

Compte rendu de séance

Séance du 22 Février 2022

L' an 2022 et le 22 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
BURGEVIN Christiane Maire

Présents : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine,
MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, REDON Jacky, THILLOU Davy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 15/02/2022

Date d'affichage : 15/02/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : LARUE Delphine

Le compte-rendu du 7 Décembre 2021 est **APPROUVÉ** à l'unanimité.

La commission du SMAEP présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2021 Eau Potable et les comptes du SMAEP de la réunion du 7 Février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le Rapport Annuel 2021 du SMAEP.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités locales de la Région ont reçu un mail du Président de la Région Centre Val de Loire sollicitant les élus locaux afin d'apporter un soutien pour la problématique de la désertification médicale dans notre Région. Le Président de la Région a sollicité le Premier Ministre pour que le numérus clausus pour la formation des médecins passe de 300 à 500. Ces médecins supplémentaires seraient formés sur Orléans. Le Président de la Région demande de soutenir a demande d'audience au Premier Ministre sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir le Président dans sa démarche de lutte contre la désertification médicale qui touche la Région Centre.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de plan local d'urbanisme intercommunal.
Le conseil, après en avoir délibéré, **DONNE un Avis Favorable** au projet PLUI tel qu'arrêté.

Le Conseil Municipal prend **ACTE** du rapport de la communauté de communes canaux et forêts en gâtinais.

Le Conseil Municipal établit la composition du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022.

Rapport des commissions :

- SMAEP du 7/02/2022 : Modification du taux horaire de la mini-pelle de 18€ à 22€ et de la main d'oeuvre de 12€ à 15€. Le nouveau employé sera en formation CASES. Il paiera sa formation de 2 000€ mais sera payé de ses 4 jours d'absence. Le SMAEP changera le compteur, à sa charge, de l'administré qui l'a refusé.
- Comité du Bassin de la Bezonde du 10/12/2021 : Restauration du site Jobert, Thimory. Il y a des problèmes de pollution à Ouzouers-sous-Bellegarde. Les pompiers sont intervenus pour sécuriser le site, l'OFB a fait des prélèvements d'échantillons et la DDT est venue sur place. L'entretien des rus n'est toujours pas fait, malgré de nombreuses relances. Madame le Maire reprendra contact avec Monsieur Lebec au plus vite.
- ADAPA de Bellegarde du 9/12/2021 :

1) Mme SERREAU indique qu'il faudra changer nos tarifs des repas suite à une augmentation mise en place à partir du 1er janvier 2022 par notre fournisseur. Le prix d'achat des repas va passer de 6.02 à 6.62. Le conseil d'administration décide de passer les repas à 9.20 sans potage et 9.75 avec potage.

2) A compter du 1er janvier Mme SERREAU sera en retraite progressive pour 2 ans. Mme ASSALHI arrivera le 10 janvier 2022 à temps plein en tant que responsable de secteur.

3) Le climat social est difficile, les salariées contestent les indemnités kilométriques qui sont de 0.37/km (préconisées 0.35 par la convention collective)

4) Les heures sont en progression de 6.29% et les repas de 14.78%. Les bénéficiaires sont plutôt satisfaits.

5) Le taux d'absentéisme est de 22.84% au 30 novembre

- ADAPA de Bellegarde du 8/02/2022 :

1) Mme SERREAU nous présente Mme ASSALHI, responsable de secteur arrivée depuis le 10 janvier et qui donne totale satisfaction.

2) Le conseil d'administration décide de passer les indemnités kilométriques à partir du 1er février à 0.40 au lieu de 0.37 (toujours préconisées 0.35 par la convention collective)

3) Le taux d'absentéisme atteint 25% à fin janvier

4) Mme SERREAU interpelle le conseil d'administration sur l'avenir de l'association. Le budget sera de plus en plus compliqué à équilibrer. L'association devra-t-elle fusionner avec d'autres associations locales ou laisser la place au secteur privé ??

- Commission Culture et Tourisme du 7/02/2022 :

1) Le spectacle "tête d'affiche" 2022 sera : Eric Emmanuel SCHMITT dans Mr IBRAHIM et les fleurs du Coran. Le prix du spectacle est de 11000 euros HT

2) Une commission a fait le tour des différents sentiers de randonnées du territoire. Il y en a 27 sur le Chatillonnais, 26 sur le Lorrissois et 3 sur le Bellegardois. Un état des lieux de la signalétique a été fait et un devis estimatif de 42000 euros ttc est annoncé. La réserve budgétaire est de 29600 euros....quid de la différence ??

- CFA du 22/02/2022 :

1) Mr FOLLET, vice président, ayant été démis de ses fonctions de maire et étant inéligible, le Président propose son remplacement et organise un vote. Sont candidates Mmes ANCILE et ROGNON. Mme ANCILE est élue.

2) Deux postes sont à pourvoir au bureau : Mmes ROGNON et RUTMAN sont élues

3) Effectifs : 313 apprentis au 31 décembre 2021 contre 262 au 31 décembre 2020

4) Présentation du compte administratif 2021 : fonctionnement excédentaire de 392622 euros / investissement excédentaire de 316144 euros

5) Débat d'orientation budgétaire pour 2022

Le conseil aborde les questions diverses.

Séance levée à : 0:00

En mairie, le 15/03/2022

Le Maire

Christiane BURGEVIN

